

# NON AU HARCÈLEMENT

Que faire face à une situation de harcèlement à l'école ?

ÉLÈVES  
(victimes  
ou témoins)  
PARENTS



PROFESSIONNELS  
DE L'ÉDUCATION

OPTION A



EN PARLER À UN ADULTE DE L'ÉCOLE :

Directeur d'école, enseignant, personnel scolaire ou périscolaire

OPTION B

NUMÉRO VERT NATIONAL



**3018**

« Non au harcèlement »



REPÉRER



ÉCOUTER



SIGNALER

la situation au directeur d'école, ou au référent

DIRECTEUR  
D'ÉCOLE

Prise en charge selon  
le protocole

1

Recueillir le témoignage de l'élève victime et de ses parents

Mettre en place des mesures de protection de l'élève victime sur le temps scolaire et le temps périscolaire

Signaler la situation et débiter le suivi

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

2

Mener des entretiens individuels avec les témoins et les auteurs présumés (sans dévoiler l'identité de la victime), informer les parents des élèves écoutés, voire ceux des classes concernées

Mise en œuvre de la méthode de la préoccupation partagée afin que les élèves deviennent acteurs de la résolution de la situation

ÉQUIPE RESSOURCE "pHARe"

3

Mener des entretiens individuels de suivi avec l'élève victime et ses parents

Si nécessaire, renforcer les mesures de protection pour la victime et décider de la punition, sanction ou mesure de réparation pour les auteurs

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

4

Suivre la mise en œuvre des mesures prises jusqu'à la résolution définitive de la situation

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

5

Mener une action de sensibilisation au niveau des classes concernées

ENSEIGNANTS DES CLASSES CONCERNÉES, VOIRE TOUS LES ENSEIGNANTS DE L'ÉCOLE

